

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2017**

Date de convocation : 07/12/2017
 Date d'affichage : 07/12/2017

NOMBRE DE MEMBRES
 En exercice : 15
 Présents : 14 + 1 pouvoir

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre, à 18h45, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHE, Maire.

Présents : MM Didier TORCHÉ (pouvoir de Kévin LAMBERT), Patrick TOURNAT, Audrey CRUCHET-GIRARD, Mathieu ALBERT, Olivier CHEVÉE, David MAINFRAY, Jean-Claude GOUHIER, Gilles LEBRAY, Alain PICHER, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Pauline LUBINEAU, Michel GERVAIS et Pierre OZANGE

Absents : Néant

Excusés : Kévin LAMBERT (pouvoir à Didier TORCHÉ)

Secrétaire : M. Gérard CHAUVEL

REMBOURSEMENT DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU BUDGET COMMUNAL – TEMPS DE TRAVAIL DE L'AGENT COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°201531 du 26 mars 2015 par laquelle le conseil municipal décidait de reverser une somme de 3000 € du budget assainissement au budget communal pour le temps passé par l'agent communal à la lagune.

Monsieur le Maire propose de modifier la somme allouée du fait de l'évolution de la masse salariale, à savoir : 3300 € au lieu de 3000 €.

Monsieur le Maire suggère également de verser la somme de 4000 € en 2018 afin de prendre en compte l'utilisation du matériel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte d'augmenter la somme versée du budget assainissement au budget communal, à savoir : 3300 € au lieu de 3000 €
- Autorise Monsieur le Maire à inscrire en 2018 une somme de 4000 €

15 voix pour

0 voix contre

0 abstention

CONCESSIONS CIMETIERE – TARIFS 2018

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif des concessions cimetièrre pour le 1er janvier 2018, à savoir :

	Tarif actuel	Proposition
Concession trentenaire	160 €	170 €
Concession cinquantenaire	260 €	270 €
Concession cave-urne	250 €	260 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Accepte l'augmentation des tarifs des concessions cimetièrres à compter du 1er janvier 2018 en ce sens :

- Concession trentenaire 170 €
- Concession cinquantenaire 270 €
- Concession cave-urne 260 €

LOCATION SALLE DES FETES – TARIFS 2018

Monsieur le Maire propose de revoir le tarif de location de la salle pour le 1er janvier 2018, à savoir :

	Tarif actuel		Proposition	
	Hab Cormes	Hors commune	Hab Cormes	Hors commune
Grande salle avec cuisine	1 jour : 250 € 2 jours : 310 €	1 jour : 330 € 2 jours : 430 €	1 jour : 260 € 2 jours : 320 €	1 jour : 340 € 2 jours : 440 €
Petite salle	1 jour : 80 € 2 jours : 160 €	1 jour : 100 € 2 jours : 200 €	1 jour : 90 € 2 jours : 170 €	1 jour : 110 € 2 jours : 210 €
Cuisine	Forfait de 50 €		Forfait de 60 €	
Vin d'honneur	Grande salle : 120 € + 0.10 € verre Petite salle : 70 € + 0.10 € verre		Grande salle : 130 € + 0.10 € verre Petite salle : 80 € + 0.10 € verre	
Vaisselle	1 casier de 50 couverts : 25 €		1 casier de 50 couverts : 50 €	
Chauffage	Grande salle : 1 j : 90 €, 2 j : 135 € Petite salle : 35 €		Grande salle : 1 j : 100 €, 2 j : 150 € Petite salle : 1 j : 40 €, 2 j : 60 €	
Caution	400 €		400	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Accepte l'augmentation des tarifs de location de la salle des fêtes à compter du 1er janvier 2018 en ce sens :

	Proposition	
	Hab Cormes	Hors commune
Grande salle avec cuisine	1 jour : 260 € 2 jours : 320 €	1 jour : 340 € 2 jours : 440 €
Petite salle	1 jour : 90 € 2 jours : 170 €	1 jour : 110 € 2 jours : 210 €
Cuisine	Forfait de 60 €	
Vin d'honneur	Grande salle : 130 € + 0.10 € verre Petite salle : 80 € + 0.10 € verre	
Vaisselle	1 casier de 50 couverts : 50 €	
Chauffage	Grande salle : 1 j : 100 €, 2 j : 150 € Petite salle : 1 j : 40 €, 2 j : 60 €	

Caution	400 €
---------	-------

- Autorise Monsieur le Maire à le notifier aux locataires pour 2018.

INSTAURATION D'UN DROIT DE PLACE

Monsieur le Maire propose de d'instaurer un droit de place pour toutes installations d'animation sur la commune avec demande écrite.

Monsieur le Maire suggère de fixer ce droit de place à 50€ à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Accepte l'instauration d'un droit de place à compter de ce jour d'un montant de 50 € pour toutes animations avec une demande écrite.
- Autorise Monsieur le Maire à le notifier aux personnes concernées.

SARTHE MARCHÉS PUBLICS : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA SARTHE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les appels d'offres des marchés publics sont mis en ligne gratuitement sur Sarthe Marchés Publics via le Conseil Départemental de la Sarthe.

Monsieur le Maire stipule qu'il convient de signer une convention avec le Conseil Départemental pour en bénéficier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de la Sarthe pour une mise à disposition gratuite de la plateforme Sarthe Marchés Publics.
- Autorise Monsieur le Maire à notifier cette décision au Conseil Départemental de la Sarthe.

NOMINATION STAGIAIRE AU 1ER JANVIER 2018 DE L'ADJOINT TECHNIQUE EN CHARGE DE LA CANTINE ET DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle que l'adjoint technique en charge de la cantine et de la salle des fêtes est en contrat à durée déterminée depuis le 9 octobre 2017 (fin de contrat au 31 décembre 2017).

Monsieur le Maire propose de nommer cet agent stagiaire au 1er janvier 2018 au grade d'adjoint technique pour une durée de travail de 35h semaine ; échelon à définir en fonction de la reprise des services antérieurs en privé ; adhésion à la MNT « Prévoyance – Maintien de salaire » et adhésion à la CNRACL.

Monsieur le Maire précise que cet agent suivra une formation d'intégration de 5 jours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

- Accepte la nomination de l'agent en charge de la cantine et de la salle des fêtes comme stagiaire au 1er janvier 2018 au grade d'adjoint technique pour une durée de travail de 35 h semaine.
- Autorise Monsieur le Maire à affilié cet agent à la MNT pour la « prévoyance – Maintien de salaire » et à la CNRACL.
- Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2018 charge de personnel – chapitre 012.

CURAGE DE LA LAGUNE – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été réalisé pour le curage de la lagune. Il rappelle que 3 sociétés ont répondu :

Label Environnement : 9 155 € HT

Saur : 21 300 € HT

SEDE Véolia : 24 800 € HT

Monsieur le Maire présente l'analyse des offres : Label Environnement ne réalise pas le curage mais seulement l'étude et se positionne en tant qu'AMO pour trouver l'entreprise qui réalisera le curage, SAUR et SEDE font sensiblement les mêmes prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Décide de retenir la société SAUR, entreprise mieux disante.

- Autorise Monsieur le Maire à notifier le marché à la société.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces afférentes à ce dossier.
- Autorise Monsieur le Maire à régler les factures en découlant (budget assainissement).

QUESTIONS DIVERSES

- *Travaux de sécurisation de l'école Roger Mahuet* : commission d'appel d'offres mardi 19/12 à 18h
- *Goûter garderie* : certains enfants se lassent ou n'aiment pas ce qui est proposé, une enquête sera faite par l'APE auprès des parents
- *Nouvelle association* : l'association SEPENES basée sur Cherré, souhaite créer une nouvelle association sur le Cormier et mettre le siège sociale à Cormes, le conseil municipal émet un avis favorable
- *Cérémonie des Vœux* : le vendredi 12 janvier 2018 à 18h30 à la salle des fêtes
- *Projet éolien* : avancement du projet de la société Energy Team ; 2 éoliennes sur Cherré et 2 sur Cormes ; validation du projet par les Préfets de Région et du Département ; une réunion aura lieu début 2018
- *Registre d'état civil de 2003 à 2012* : après le constat de nombreuses erreurs dans ce registre, l'agent administratif s'est rendue au tribunal de grande instance pour savoir comment modifier ces erreurs. Certaines pourront être corrigées par Monsieur le Maire et d'autres le seront sur ordre de Madame le Vice-Procureur.
- *Impayés cantine et garderie* : 4000 € d'impayés à la caisse des écoles et à la commune. Contacter Madame Hélias pour savoir si la commune peut agir.
- *Boulangerie* : Monsieur Thierry BODIN perdurera le dépôt de pains, viennoiseries et pâtisseries à compter du 3 janvier 2018 du mercredi au lundi de 7 h 30 à 13 h45 avec Madame RAGOT.
- *Bulletin municipal* : distribution impérative au cours du week-end (16 et 17/12)

Fin de séance : 20h40